

**Rapporteur : Monsieur Joseph EL GHARIB**  
**Service : Finances**

**Commission Finances, Développement économique, Ressources humaines,  
Culture et Patrimoine, Événementiel, Vie associative du 27 novembre 2023**

**Rapport n° 01**

**Objet : Examen d'une décision modificative n°4 au Budget Primitif 2023**

La décision modificative est présentée conformément aux dispositions de l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales. Elle a pour objectif d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Cette décision modificative n°4 au budget primitif 2023 porte donc sur :

- 1) l'ajustement des impacts de la délégation de service public sur le stationnement,
- 2) l'actualisation du transfert de voirie
- 3) l'impact de la remontée des taux d'intérêt
- 4) la mise à jour des amortissements suite à la mise en place de la nomenclature comptable M57
- 5) l'actualisation des opérations patrimoniales
- 6) la prise en compte de l'avancée plus rapide des grands projets « complexe sportif des Bas-Coquarts » et « Ecoquartier Faïencerie ».

**A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A1) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 991 K€ (Chapitres , 014, 65, 66, 023 et 042 )

- 14 K€ sur le chapitre 014 reversements, correspondant au reversement conventionnel de la délégation de service public avec EFFIA.
- 610 K€ sur le chapitre 65 autres charges de gestion courantes correspondant :
  - au remboursement du filet de sécurité (177K€),
  - aux régularisations de frais annexes à la vente du 92 leclerc (40K€),
  - à l'ajustement du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) suite au transfert de la voirie (253K€)

Concernant le transfert de voirie et de l'éclairage public, les éléments validés par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 20 novembre (Clect) sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Coût annuel Compétences	Prorata 2023 (275/365)
Voirie	359 469	208 764	150 705	113 545
Éclairage Public	363 678	24 278	339 400	255 712
<b>TOTAL</b>	<b>723 147</b>	<b>233 042</b>	<b>490 105</b>	<b>369 257</b>

- la fin de la DSP avec Indigo (140K€)

➤ 100K€ sur le chapitre 66 sur les frais financiers correspondant à 30K€ de ligne de trésorerie, 20K€ correspondant à la remontée des taux et 50K€ relatif à l'endettement supplémentaire de 1,4M€.

- 263 K€ de dépenses d'ordre se répartissant entre :
- 210 K€ d'amortissement supplémentaire (chapitre 042)
  - et 53 K€ d'autofinancement pour financer les grands projets sur le chapitre 023.

A2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 991 K€ (Chapitres 70, 73, 75, 042)

➤ 190 K€ sur le chapitre 70, qui correspond à la redevance de touchéde quai (recette versée par Ile de France Mobilité). Ces recettes ne font pas partie du transfert de la voirie.

➤ 84 K€ sur le chapitre 73, qui correspond une dotation de solidarité communautaire versée par la métropole du Grand paris.

- 664K€ sur le chapitre 75, qui correspond notamment :
- à l'actualisation des recettes sur l'exploitation des parcmètres (160K€),
  - à l'application des pénalités de marché sur l'Espace Joséphine Baker (250K€),
  - aux droits d'entrée de la DSP stationnement et des régularisations comptables (140K€).

➤ 53K€ sur le chapitre 042, correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement relatives aux projets.

**La section de fonctionnement est équilibrée.**

## **B/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

B1) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 382K€ (Chapitre 10,21,23,042,041 ) correspondant :

- à une exécution plus rapide des grands projets Bas-Coquarts et Ecoquartier Faïencerie (+210K€)
- à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes (30K€)
- l'actualisation des opérations patrimoniales (89K€) et (53K€) à l'amortissement des subventions

B2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 382K€ (Chapitres 10,27,041,042,021) correspondent

- aux opérations comptables équilibrées en dépenses et recettes (30K€)
- aux amortissements 210K€ et au virement de la section d'investissement 53K€
- aux opérations patrimoniales (89K€)

**La section d'investissement est équilibrée.**

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°4 du Budget Principal 2023 de la Ville conformément à la balance annexée.

**Il est demandé à la Commission d'émettre un avis sur cette proposition.**